

DEPARTEMENT  
de  
**SAONE ET LOIRE**

ARRONDISSEMENT  
de MACON

CANTON  
DE MACON-I

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE  
CHARNAY-lès-MACON**


**SEANCE**  
du 13 avril 2023

Membres en exercice : 17  
Membres présents : 10  
Membres votants : 15

**Objet de la délibération**

Budget primitif 2023

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture,  
le 25/04/2023  
et publication ou notification  
du 28/04/2023

Marie-Thérèse THOMAS  


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la VILLE DE CHARNAY-lès-MACON**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS et le treize du mois d'avril, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Charnay-Lès-Mâcon, réunie à la salle de l'ancien PAJ, sous la vice-présidence de Marie-Thérèse THOMAS.

**Etaient présents** : Madame Marie-Thérèse THOMAS, Madame Katia CASTEIL, Monsieur Yves CHOTARD, Monsieur Christophe GUYENON, Madame Anne ISABELLON, Madame Béatrice JETON-DESROCHES, Madame Marie-Elise MEHU, Madame Maguy MONNERY, Madame Carine PARRIAUD-DUCOTÉ, Monsieur Jacques PERRIN.

**Etaient excusés** : Madame Christine ROBIN, Madame Marie-Pierre BEAUDET a donné pouvoir à Madame Katia CASTEIL, Madame Sylvie BAUTISTA a donné pouvoir à Madame Maguy MONNERY, Monsieur Jean-Bernard GAUTHIER a donné pouvoir à Monsieur Yves CHOTARD, Monsieur Michel ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Jacques PERRIN, Madame Patricia VAZ a donné pouvoir à Christophe GUYENON.

**Absente** : Madame Laurence MITTON.

Rapporteur : M-T. THOMAS

La Vice-Présidente présente au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Charnay-Lès-Mâcon le budget primitif 2023.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à **10 380 €**, et en section d'investissement à **0 €**.

Le budget du CCAS s'équilibre ainsi :

Dépenses :

- **Charges à caractère générales : 1 235 €**
  - Fournitures administratives : 80 €
  - Fêtes et cérémonies (Café rencontre + Octobre Rose) : 350 €
  - Catalogues et imprimés (Flyers, affiches) : 300 € (pour actualiser le guide seniors)
  - Cotisations UNCCAS : 275 €
  - Charge de personnel (URSSAF) : 160 €
- **Autres charges de gestion courante (aides financières) : 6 000 €**
  - Bons alimentaires : 800 €
  - Portage de repas : 3000 €
  - Aides financières étudiées en commission : 2 200 €

- **Autres services extérieurs :**

- Application digitale pour favoriser le maintien à domicile et lutter contre l'isolement : **3 145 €**

Recettes :

Pour l'année 2023, la commune souhaite maintenir une enveloppe de 5000 € pour le CCAS. Elle sera versée par la commune une fois le budget adopté.

- Produits des services : **5 000 €** (subvention commune)
- Produits exceptionnels : **0€**
- Report 2022 : **5 380 €**

Pas d'investissement pour l'année 2023.

### **DELIBERATION**

**VU** l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport d'orientation budgétaire présenté lors du débat d'orientation budgétaire le 16 mars 2023,

**VU** le budget primitif présenté pour 2023,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de Marie-Elise MEHU et Yves CHOTARD.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOPTE** le budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- section de fonctionnement : **10 380 €**
- section d'investissement : **0,00 €**

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,  
Marie-Thérèse THOMAS

